

CONSEIL MUNICIPAL D'AVESNES-LE-SEC
SEANCE DU 30 AOUT 2021
PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt et un, le trente août, à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du 24 août 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude REGNIEZ, Maire.

N°	NOM Prénom	P/A/E	Détenteur d'une procuration	Si absent ou excusé : procuration à	Heure d'arrivée si retard
1	REGNIEZ Claude	P			
2	COLEAU Olivier	P			
3	PLACIDE Carole	P			
4	CARPENTIER Dominique	A			
5	MENEGHETTI Audrey	E		Carole PLACIDE	18H49
6	RAMETTE Jean Marie	P			
7	FLEUET Laurence	P			
8	FIEVEZ Daniel	E		COLEAU Olivier	
9	HELBECQUE Nathalie	P			18H38
10	DELOFFRE Virginie	P			
11	BAYET Geoffrey	P			
12	DOUCHEMENT Marie	P			
13	HAYE Philippe	A			
14	DELVAUX Eric	P			
15	TISON Sophie	A			

Nombre de conseillers présents	9	Nombre de procuration	2
Nombre de conseillers absents	6	Nombre de voix	11

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Marie RAMETTE

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du 12 juillet 2021 qui a préalablement été envoyé à chaque conseiller et sollicite les remarques éventuelles.

Sans observations, le compte rendu est approuvé.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1. Avis sur le projet de la première modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la porte du Hainaut

Monsieur le Maire expose que la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut a décidé de lancer la première modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) engagée par arrêté n° A21628 en date du 22 juin 2021.

A travers cette décision, les élus ont souhaité rectifier les premières erreurs matérielles repérées dans les différentes pièces composant le PLUi de la Porte du Hainaut sans, pour autant, porter atteinte ni au PADD ni à l'économie générale du document.

Aussi, dans la continuité des échanges réalisées dans le cadre de son élaboration et conformément à l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, ce projet a été transmis aux communes par monsieur le Président de la CAPH pour recueillir les avis avant sa mise à disposition au public prévue du 6 septembre au 6 octobre 2021.

Les documents ont été transmis à chaque membre du conseil municipal.

Suite à l'arrivée à 18 h 38 de madame Nathalie Helbecque :

Nombre de conseillers présents	10	Nombre de procuration	2
Nombre de conseillers absents	5	Nombre de voix	12

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité, le Conseil donne un avis favorable au projet de la première modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Porte du Hainaut présenté.

2. Avis sur le Pacte de Gouvernance de la Porte du Hainaut

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Cette loi prévoit la possibilité pour les intercommunalités d'adopter un pacte de Gouvernance entre les communes et l'EPCI.

Le Conseil Communautaire de la CAPH a décidé de l'élaboration d'un tel pacte de Gouvernance avec ses communes membres par délibération n° 21/026 en date du 18 janvier 2021.

Le projet de pacte de gouvernance a été proposé, et a reçu un avis favorable de l'Exécutif de la CAPH le 12 mai 2021, puis du Séminaire du Bureau le 14 juin 2021.

Le pacte de Gouvernance est le document qui définit les relations entre les communes membres et la Communauté, dans le but, notamment, d'associer les élus municipaux au fonctionnement intercommunal. Si le projet politique communautaire formalise ce que l'on veut faire à plusieurs communes sur le territoire, le pacte de Gouvernance s'attache à la façon de le mettre en œuvre ensemble. Il s'agit de s'accorder localement sur la façon dont se construit la décision.

Pour rappel, le pacte de Gouvernance a pour ambition :

- D'entamer une nouvelle ère dans la gouvernance communautaire, une gouvernance partagée et innovante.
- De démocratiser l'intercommunalité, de la rendre audible, visible et accessible.
- De définir les relations entre les communes membres et l'agglomération, en visant un rôle renforcé de la commune.
- D'associer les élus municipaux non-communautaires au fonctionnement de l'intercommunalité, avec comme objectif de vivifier le sentiment d'appartenance communautaire.
- De renforcer les relations entre les élus et les habitants, et donc leur implication dans les projets initiés par l'agglomération.

Conformément au processus d'élaboration du pacte prévu dans la loi « engagement et proximité », il appartient désormais aux conseils municipaux des communes membres d'émettre un avis sur ce projet, dans un délai de 2 mois après sa transmission par la CAPH.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'émettre un avis au projet de pacte de Gouvernance présenté en séance et joint en annexe.**
- **De notifier l'avis rendu à la CAPH dans le délai prescrit.**

Suite à l'arrivée à 18 h 49 de madame Audrey Ménéghetti:

Nombre de conseillers présents	11	Nombre de procuration	1
Nombre de conseillers absents	5	Nombre de voix	12

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité, le Conseil donne un avis favorable au projet présenté.

3. Travaux d'aménagement de la Morquenne : demandes de subventions

Monsieur le Maire expose que la création d'une aire de jeux sécurisée pour les enfants de 1 à 8 ans, ainsi que l'aménagement du terrain multisport ont été validés lors du vote du budget primitif. Il a été constaté que les défenses des berges de l'étang nécessitent également une intervention.

Le coût total de ces travaux a été évalué à 109 150,40 € H.T

Les finances de la commune ne peuvent pas supporter en totalité ces dépenses.

Il est proposé de solliciter une subvention dans le cadre du fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires auprès la Région des Hauts de France.

Le plan de financement proposé :

Montant des travaux HT : 109 150,40 €

Subvention de la Région 30% : 32 745,12 €

Participation communale : 76 405,28 €

Un dossier de demande de subvention a été présenté, dans le cadre de l'aide départementale aux villages et bourgs, à hauteur de 25 740,20 €. Ce dossier est en attente de retour.

Afin de compléter ces financements, il est proposé de débloquer une participation de la CAPH dans le cadre du Fonds de Concours à hauteur de 25 332,54 €.

Monsieur le Maire informe que l'étang a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord afin de régulariser la situation, ce qui impliquera la mise aux normes et notamment avec l'installation de pontons d'accès aux personnes handicapés.

Nombre de conseillers présents	11	Nombre de procuration	1
Nombre de conseillers absents	5	Nombre de voix	12

Décision du Conseil municipal :

A la majorité, par 11 voix pour et 1 abstention (M. DELVAUX Eric), le Conseil municipal

Donne un avis favorable au projet présenté,

Autorise monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre du fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires auprès de la Région des Hauts de France selon le plan de financement proposé,

Autorise monsieur le Maire à solliciter une subvention du Fonds de Concours octroyé par la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut.

4. Vote des subventions aux associations

La commune d'Avesnes Le Sec compte sur son territoire un nombre important d'associations qui œuvrent dans des domaines aussi divers que la culture, le sport, le travail de mémoire, les loisirs. Ces associations participent au développement du territoire, créent du lien social, des solidarités. Dans le cadre des orientations définies par l'équipe municipale, la commune d'Avesnes Le Sec soutient activement la vie associative.

Madame Audrey Meneghetti, adjointe en charge de la vie associative, aux vues des demandes présentées, propose de verser les subventions suivantes aux associations :

Associations	Subventions accordées (€)
Volley club	850,00
La calèche Avesnoise	700,00
Dynamic Club	400,00
La pétanque Avesnoise	350,00
Club des Aînés	490,00
Moto club	140,00
Comité des fêtes	160,00
La ruche aux fils	250,00
La FNACA	230,00
La Gaule Avesnoise	344,00
Chasse ouvrière et paysanne	320,00
Team Gaule Avesnoise	152,00
Les vétérans d'Avesnes Le sec	180,00
UNIPA	180,00
Les p'tits Avesnois	280,00
Amicale du personnel communal	1 600,00
Coopérative scolaire	360,00
Amicale des secrétaires généraux	160,00
Association des Maires du Nord	291,52
Divers	692,00
TOTAL	8 129,52

Ces montants ont été déterminés aux vues des dossiers des demandes de subventions qui ont été déposés dans le délai imparti par les différentes associations.

Le Comité des Fêtes et la Gaule Avesnoise ont participé aux festivités du 14 juillet 2021. Il est proposé de compenser, par le versement d'une subvention supplémentaire, les dépenses occasionnées soient 38,50€ pour le Comité des Fêtes et 140,00 € pour la Gaule Avesnoise, sur présentation de justificatifs.

Il est précisé que pour les prochaines demandes de subventions, tout dossier incomplet ne sera pas traité.

En ce qui concerne cette année, 7 associations n'ont pas rendu un dossier complet, Monsieur le maire précise qu'à titre exceptionnel, il laisse encore quinze jours à celles-ci pour communiquer les éléments manquants, passé ce délais les subventions ne seront pas attribuées.

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité, le Conseil adopte la liste dressée pour les subventions allouées aux diverses associations pour 2021.

5. Demande de secours

Monsieur le maire donne la parole à Madame Carole Placide, qui nous informe qu'une demande de secours a été effectuée début août par une habitante du village. La commission de consultation sanitaire et sociale s'est réunie pour étudier les solutions à proposer, mais elle ne pouvait rien proposer d'immédiat. L'intéressée a retiré sa demande puisque les délais de déblocage des fonds étaient trop longs.

Madame Placide signale qu'en cas de demande urgente, il n'y a pas de possibilité de débloquer les fonds sans délibération du conseil municipal, ce qui pose problème dans certains cas très urgents.

Madame Placide précise qu'elle reviendra sur le sujet dans une prochaine séance du conseil afin de proposer la mise en place d'une procédure rapide de déblocage de fonds par la CCAS, avec montant plafond.

6. Questions diverses

- 1 : Info sur l'unité mobile de vaccination massive (10 septembre 2021 à la salle César Bavay)
- 2 : Démission de monsieur Philippe HAYE : monsieur le Maire informe que monsieur Philippe Haye lui a adressé, par lettre reçue le 26 août 2021, sa démission de son mandat de conseiller municipal. Monsieur le Sous-Préfet en sera avisé. En application de l'article L.270 du code électoral, le siège vacant a donc vocation à être occupé par Madame Nicole LARGILLET Veuve BETREMA, placée en 4^{ème} position de la liste « une équipe à votre écoute ».
- 3 : Information de Madame Meneghetti sur les boites à lire installées dernièrement par le conseil des jeunes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,



Claude REGNIEZ